



PROJET D'IMPLANTATION DU PORT MÉTHANIER RABASKA

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À LA COMMISSION DU BUREAU
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT ET À L'AGENCE
CANADIENNE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE



Société de développement
économique de Lévis (CLD)
Janvier 2007

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	
UNE APPROCHE PARTENARIALE	p. 5
UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION SIMPLE	p. 5
L'INTÉRÊT DE LA SDÉ LÉVIS AU PROJET RABASKA	
NOTRE IMPLICATION DÈS 1993	p. 6
LE GAZ NATUREL, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT	p. 6
L'INTÉRÊT DU PROJET POUR LA COMMUNAUTÉ DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE	
DURANT LA PHASE DE CONSTRUCTION DU TERMINAL	p. 8
LORS DE LA MISE EN OPÉRATION DU TERMINAL	p. 10
LES IMPACTS ÉCONOMIQUES POUR LA VILLE DE LÉVIS	p. 10
UN NOUVEAU CITOYEN CORPORATIF	p. 11
UN APPUI À LA CONSOLIDATION DE NOTRE ÉCONOMIE	
SA VALEUR POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER	p. 12
SA VALEUR POUR LES SECTEURS INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL	p. 13
SON APPORT POUR LE SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT	p. 14
L'ASSURANCE D'UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT	p. 15
SON APPORT POUR L'ENTREPRENEURSHIP LOCAL	p. 15
UN APPUI À LA DIVERSIFICATION DE NOTRE ÉCONOMIE	
UN NOUVEAU LEVIER DE DÉVELOPPEMENT	p. 17
UN EXEMPLE DE SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT POTENTIEL : LA CRYOGÉNIE	p. 18
CERTAINES PRÉOCCUPATIONS	
L'IMPACT DE RABASKA SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE LOCALE	p. 19
LES IMPACTS DE RABASKA SUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE	p. 20
L'IMPACT DE RABASKA SUR LA VALEUR DES RÉSIDENCES À PROXIMITÉ DU SITE	p. 22
L'IMPACT DE RABASKA SUR LES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE LOCALE	p. 23
LE PROJET RABASKA VS LA PROBLÉMATIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES	p. 24
PROJET DE RÉOLUTION	p.25
ANNEXES	
1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDÉ LÉVIS	
2 PLAN D'ACTION LOCALE POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) DE LA SDÉ LÉVIS	
3 LE PARC INDUSTRIALO-PORTUAIRE; UNE OUVERTURE SUR LE MONDE...UNE NÉCESSITÉ POUR LES RÉGIONS DE QUÉBEC ET	

CHAUDIÈRE-APPALACHES
BIBLIOGRAPHIE

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

La Société de développement économique de Lévis (CLD) est un organisme à but non lucratif dont le mandat, conféré en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, consiste à favoriser le développement économique, social et culturel durables du territoire de la ville de Lévis.

La SDÉ Lévis est le fruit du regroupement des CLD des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins en avril 2001.

**« Un conseil
d'administration
représentatif de
notre
communauté »**

Dirigée par un conseil d'administration de 23 personnes dont 18 avec droit de vote (Annexe 1 : liste des administrateurs, administratrices) toutes plus représentatives les unes que les autres et issues des milieux municipal, des affaires, du travail, de la formation et de l'enseignement, ainsi que des représentants d'entreprise coopérative, de l'économie sociale et de l'environnement, notre organisation travaille quotidiennement à supporter techniquement et financièrement les entrepreneurs individuels et collectifs dans leur projet d'entreprise.

Qu'il s'agisse de la création d'une entreprise, de sa relocalisation, de son développement vers de nouveaux marchés, de l'acquisition d'équipement de production, du transfert de propriété, etc., la SDÉ Lévis a, depuis 1999, investi plus de 5,2 M\$ dans plus de 260 projets d'expansion et/ou de création d'entreprises, ce qui a généré plus de 61 M\$ d'investissements et a permis la création et/ou le maintien de 1 600 emplois. À ce nombre s'ajoutent les 1 800 interventions techniques qui ont été menées auprès des entreprises de Lévis.

Notre mission implique également un rôle de :

- Planification que nous faisons sur une base triennale et qui nous permet d'identifier avec la collaboration du milieu, les grandes orientations de développement qui sont inscrites à l'intérieur de notre Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) dont copie est jointe en Annexe 2;
- Acteur du développement en ce sens que la SDÉ Lévis agit en certaines occasions à titre de promoteur du projet;
- Aviseur auprès des centres locaux d'emploi du territoire, quant aux créneaux de développement privilégiés par le milieu et aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre.

UNE APPROCHE PARTENARIALE

La force de notre organisation réside dans son approche du développement. Celle-ci se veut mobilisatrice du milieu et donc en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement socio-économique local et régional. Cette approche est de notre point de vue, gage d'une vision intégrée du milieu répondant ainsi efficacement à l'ensemble des besoins de la collectivité.

UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION SIMPLE

La stratégie de développement adoptée par la SDÉ Lévis se présente en trois points :

- Consolider notre économie : en supportant principalement le développement des entreprises manufacturières et de la nouvelle économie (tertiaire moteur) existantes, créatrices de richesse pour notre collectivité;
- Diversifier notre économie : en supportant le développement ou l'établissement d'entreprises œuvrant dans des secteurs nouveaux;
- Améliorer le climat d'affaires : afin de faire de Lévis un milieu dynamique, accueillant et propice aux investissements et à la réalisation de projets structurants.

C'est en fonction de cette approche que nous analyserons les retombées économiques du projet Rabaska.

L'INTÉRÊT DE LA SDÉ LÉVIS POUR LE PROJET RABASKA

La réalisation éventuelle du projet Rabaska nous intéresse et nous interpelle pour de multiples raisons.

NOTRE IMPLICATION DÈS 1993

D'abord il faut savoir que, dès 1993, la Corporation de développement économique de Pointe-Lévy qui allait ensuite devenir le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Desjardins posait les premiers jalons à la venue d'un terminal méthanier à l'est de Lévis. En effet, après de nombreuses années d'attente (depuis 1980) le conseil d'administration de l'époque élaborait une stratégie, afin d'obtenir une fois pour toute la traversée du gaz naturel sur la Rive-Sud de Québec. Cette stratégie nous obligea à faire la démonstration, auprès des autorités réglementaires, de la nécessité et de l'importance stratégique pour nos entreprises et nos institutions d'avoir accès à ce qui était alors pour nous une nouvelle source d'énergie. Nos démarches furent couronnées de succès en 1994 lorsque la Régie du Gaz naturel du Québec ordonnait à Gaz Métropolitain de faire la demande à TransQuébec et Maritimes (TQM) d'étendre son réseau de transport de gaz naturel à Saint-Nicolas, afin de pouvoir s'y raccorder et y développer son propre réseau de distribution et enfin desservir notre communauté.

« L'arrivée en 1995 du gaz naturel a engendré des économies notables qui ont profité aux entreprises, aux institutions et aux citoyens »

Convaincus que le gaz naturel était porteur de développement et à terme, synonyme d'enrichissement pour notre collectivité, les années qui suivirent nous ont permis de mesurer la justesse de notre vision. En effet, outre les 78 M\$ requis pour la traversée sous-fluviale proprement dite des conduites, de nombreuses institutions (hôpitaux, écoles, édifices publics, etc.) et entreprises manufacturières ont converti leurs équipements de chauffage/climatisation et/ou de production afin de bénéficier des économies découlant de l'utilisation du gaz. Il nous semble clair que ces institutions, organismes et entreprises ont donc pu réaffecter les sommes ainsi récupérées afin d'améliorer la qualité de leur service ou d'accroître leur compétitivité.

LE GAZ NATUREL, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Facteur de développement reconnu et espéré, la disponibilité de cette nouvelle source d'énergie a également contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de projets d'investissements privés majeurs (Frito-Lay Canada, Teknion Roy & Breton inc., Les industries Bonneville, Extrudex Aluminium (Québec) Ltée, Produits forestiers JV inc., Leggett wood, etc) qui, en plus d'avoir généré au moment de leur construction des activités économiques importantes, ont permis la création de plusieurs centaines d'emplois et favoriser l'établissement de nouvelles familles à Lévis, enrichissant du même coup notre communauté.

Dans un deuxième temps, nous l'avons dit précédemment, la SDÉ Lévis doit voir à l'élaboration d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi

« L'accueil de projets structurants liés à la pétrochimie : une orientation sectorielle inscrite dans notre PALÉE »

(PALÉE). Ce dernier, adopté le 27 janvier 2004 par les membres du conseil d'administration, se veut le reflet des aspirations et préoccupations de divers milieux, dont celui du monde des affaires et s'appuie sur plusieurs orientations sectorielles dont une nous interpelle plus directement en matière d'accueil de projet. Elle se présente comme suit : « *Accueillir les entreprises, les entrepreneurs et leurs projets dans un environnement favorable et les soutenir adéquatement dans leur développement permettant ainsi de consolider et de développer une structure industrielle diversifiée contribuant à la création d'emplois durables et de qualité* ». Dans le même sens, la réalisation du projet Rabaska s'inscrit à l'objectif DE12 qui vise à supporter la diversification de notre économie par la réalisation et l'accueil d'investissements ciblés dont notamment ceux reliés à la pétrochimie.

« L'arrivée d'un terminal méthanier : un projet prévisible »

Cet objectif n'est pas étranger au fait que depuis le milieu des années 1970, le secteur où est situé le site visé par le promoteur du projet avait fait l'objet de nombreuses évaluations de la part des experts de la Société Inter-Port de Québec, de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQS) et du ministère de l'Industrie et du Commerce et avait été retenu comme le seul site de la grande région de Québec/Chaudière-Appalaches propice à l'implantation de projets à grand gabarit et nécessitant des infrastructures portuaires, d'où l'affectation industrialo-portuaire inscrite dans le schéma d'aménagement de la MRC de Desjardins. Rappelons-nous d'ailleurs qu'en février 1998, le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de Chaudière-Appalaches, en collaboration avec plusieurs organismes de développement économique de la Rive Sud et de Québec, publiait une brochure présentant le projet de parc industrialo-portuaire : « Le parc industrialo-portuaire; une ouverture sur le monde...une nécessité pour les régions de Québec et Chaudière-Appalaches. » (Voir Annexe 3)

Vous constaterez, qu'en comparaison avec les plans d'aménagement imaginés à l'époque et le type d'activités appelé à s'y implanter (Quai en 3 phases, antenne ferroviaire, etc), le projet Rabaska nous semble beaucoup moins envahissant (infrastructures souterraines, jetée vs quai, etc.)

L'INTÉRÊT DU PROJET POUR NOTRE COMMUNAUTÉ DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

DES IMPACTS ÉCONOMIQUES MAJEURS

DURANT LA PHASE DE CONSTRUCTION DU TERMINAL

« Le plus important investissement privé des 30 dernières années dans la grande région de Québec/Chaudière-Appalaches »

Le projet Rabaska consiste à construire au coût de 840 M\$ sur trois (3) ans et demi, en investissements privés et sans aide gouvernementale, un terminal méthanier dans l'est de Lévis. Il représente en soi l'investissement le plus important qu'a connu notre territoire depuis la venue de la raffinerie Ultramar à Lévis. Il s'inscrit également au titre d'un des plus importants investissements privés qu'a connu l'ensemble des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches au cours de 30 dernières années.

Selon le promoteur, les retombées économiques locales, régionales et nationales seront majeures. Et il y a tout lieu de croire cet énoncé. L'investissement global du terminal de Rabaska évalué à 840 M\$ comprend le coût de construction du terminal, 775 M\$, et celui du gazoduc, 65 M\$, qui reliera le terminal au réseau de transport existant à partir du poste de Gazoduc TQM situé à Saint-Nicolas.

Les retombées économiques à moyen et long terme seront très importantes à la fois pour Lévis, la région Chaudière-Appalaches et la grande région métropolitaine de Québec, mais aussi pour le Québec tout entier.

Les retombées économiques directes et indirectes au Québec, ce qu'on appelle la valeur ajoutée, ont été évaluées avec l'Institut de la statistique du Québec. Celui-ci estime que 70 % des retombées découlant de cet investissement seront réalisées au Canada, dont 444 M\$ au Québec, soit plus de la moitié de la valeur totale du projet. De cette somme 234 M\$ seront versés en salaires.

La construction du terminal méthanier s'échelonnera sur une période d'un peu plus de trois ans et demi, soit de 2007 à 2010. L'activité générée par le projet devrait supporter l'équivalent de 4 995 personnes-années, dont 2 440 emplois directs et 2 555 emplois indirects auprès des divers fournisseurs.

En termes d'effectifs, le chantier à lui seul nécessitera 1 580 personnes-années. Les travailleurs se succéderont au rythme moyen de 474 durant la construction. En période de pointe, les effectifs pourront atteindre 800 personnes sur le chantier.

Presque tous les corps de métier de l'industrie de la construction seront sollicités pour la réalisation du projet. Outre les manœuvres, les métiers les plus en demande seront les tuyauteuses et tuyauteurs, les soudeuses

« Une multitude de petits entrepreneurs locaux pourront participer à ce projet majeur »

et soudeurs, les charpentières et charpentiers, les monteuses et monteurs d'acier de structure, les cimentières et cimentiers. Donc, une multitude de petits entrepreneurs qui constituent l'un des noyaux importants de l'économie locale et régionale.

Fait à noter, il nous apparaît important de souligner que plusieurs de ces emplois pourraient être comblés par des diplômé(e)s issu(e)s des centres de formation professionnelle. À cet égard, il est intéressant d'observer, selon une publication de juillet 2006 de la Commission de la construction du Québec, que sur 695 nouveaux travailleurs qui ont intégré le marché de la construction en début d'année 2006 dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches, 558, soit 80 %, sont des diplômé(e)s issu(e)s des centres de formation professionnelle. Le fait que ce secteur d'activité n'échappe pas lui non plus au problème causé par le vieillissement de la main-d'œuvre explique probablement en partie l'arrivée de tant de nouveaux diplômé(e)s.

« Rabaska peut favoriser l'intégration sur le marché du travail des finissant(e)s de la commission scolaire des Navigateurs et du CEGEP de Lévis-Lauzon »

Cette statistique nous semble des plus pertinente à citer puisque la Commission scolaire des Navigateurs, qui dessert entre autres le territoire de la ville de Lévis, offre plusieurs options d'enseignements qui peuvent être en lien direct avec les besoins du projet pendant sa phase de construction. L'électricité (CFP de Lévis), l'opération et la conduite d'engins de chantiers (Centre national de conduite d'engins de chantiers de Saint-Jean-Chrysostome), la soudure (CFP de Lévis) sont autant de domaines où des cohortes de finissantes et de finissants pourraient, au terme de leurs études, se retrouver sur le chantier de Rabaska. De plus, dans le domaine de la formation continue et du service à l'entreprise l'intervention des formatrices et des formateurs de ces centres de formation ainsi que celle du CEGEP de Lévis-Lauzon pourraient s'avérer très utile et même essentielle dans le but de parfaire les connaissances des employées sous-contractants pour le projet.

« Notre milieu est capable d'accueillir un tel projet »

Quant à notre capacité à accueillir et à réaliser un projet de cette envergure comme communauté, il faut savoir que le territoire de la ville de Lévis peut compter sur un bassin de plus de 2 861 travailleuses et travailleurs ayant leur certificat de compétences (apprenti, compagnon et occupation). Ces derniers pourront donc répondre en partie aux besoins du projet sans compter sur la disponibilité des 17 600 et travailleuses et travailleurs disponibles dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.¹

« Le succès remporté par le salon des fournisseurs confirme le vif intérêt du milieu la construction »

Dans le même esprit, le territoire de la ville de Lévis compte plus de 500 entreprises² œuvrant dans le secteur de la construction qui pourront aussi profiter des contrats octroyés par le promoteur. Nous attirons votre attention sur le fait que le salon des fournisseurs, tenu en juin 2006, nous a notamment permis de constituer une banque de quelque 250 fournisseurs potentiels, intéressés à prendre part activement au projet.

¹ Commission de la construction du Québec

² Des bâtisseurs renommés dans la construction et les produits du meuble-Ville de Lévis 2005

« Le Conference Board du Canada prévoit un ralentissement des activités de la construction »

Bref, dans un contexte où le Conference Board du Canada³ prévoit, pour la Région métropolitaine de recensement de Québec, un fléchissement de la cadence de la croissance du produit intérieur brut en raison notamment d'un ralentissement des activités des industries manufacturières et de construction, la mise en chantier du projet Rabaska présente une opportunité des plus intéressantes pour maintenir le rythme de notre développement.

LORS DE LA MISE EN OPÉRATION DU TERMINAL

Les promoteurs estiment que, au moment de l'exploitation du terminal, 70 emplois directs permanents et plus de 220 emplois indirects seront créés et un budget de 56,5 M \$ sera requis et dépensé dans l'économie locale et régionale. Notons que, de ce montant, nous estimons que près de :

- 13,5 M\$ seront versés à titre de taxes et impôts aux différents gouvernements (scolaire, municipal, provincial et fédéral);
- 8 M\$ seront versés en salaire
- 10 M\$ seront versés aux entreprises maritimes de la région
- 6 M\$ en entretien et achat de matériel et services
- 19 M\$ autres dépenses

A ces montants viendront s'ajouter les taxes sur le capital versées par les commanditaires du projet et qui devraient totaliser plus de 6 M\$ annuellement.

Comme c'est le cas pour la phase de construction du terminal, il nous apparaît souhaitable de vous signaler que plusieurs jeunes diplômé(e)s techniques du CEGEP de Lévis-Lauzon pourraient avantageusement profiter de la présence de Rabaska pour intégrer le marché du travail puisque plusieurs domaines de formation offerts par cette institution sont en lien avec les besoins de cet employeur.

Bref, en raison du rôle déterminant que peut jouer le promoteur dans la région au cours des prochaines années, il est clair qu'il représente un levier important pour stimuler notre économie locale et régionale.

LES IMPACTS ÉCONOMIQUES POUR LA VILLE DE LÉVIS

« Les compensations monétaires de Rabaska équivalent aux revenus fonciers nets de 3 500 résidences de 250 000 \$ chacune »

La Ville de Lévis et le promoteur ont signé un protocole d'entente selon lequel ce dernier s'engage entre autres à verser le paiement de 7 M\$ à 11 M\$ à titre de compensations fiscales pour les cinquante (50) prochaines années, pour un grand total de 500 M\$. Il nous apparaît important, ici, de souligner l'importance de cet apport dans les recettes annuelles totales de la Ville (5 %). Ces revenus sont ni plus ni moins

³ Emploi Québec-Perspectives sectorielles du marché du travail/Région de la Chaudière-Appalaches 2006-2010, juin 2006

l'équivalent de la valeur de la contribution fiscale de plus de 3 500 résidences évaluées à 250 000 \$ (en dollar de 2006) à la différence que pour les percevoir, la municipalité n'aura à assumer aucune dépense qu'elle devrait autrement encourir pour entretenir et supporter le développement social et communautaire d'un tel parc de résidences (entretien de rues, développement d'infrastructures de loisirs (arénas, piscines, parcs, etc.). En somme, il s'agit de revenus nets pour notre communauté qui permettront, nous osons croire, de contenir la croissance des charges municipales ou encore de supporter la mise en place ou le renouvellement d'infrastructures qui amélioreront d'autant la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

UN NOUVEAU CITOYEN CORPORATIF

De plus, il y a tout lieu de croire que l'arrivée d'un promoteur de cette envergure, au même titre que plusieurs sociétés déjà implantées sur notre territoire, aura des retombées sociales significatives. Sa présence pourrait être d'un apport tangible dans la réalisation de projets de nature sociale, culturelle ou communautaire. Lévis, se caractérise par un maillage très actif entre les différents organismes du milieu et la communauté des affaires et l'implantation d'une industrie de grande envergure ne peut que faciliter le développement de ces maillages.

UN APPUI À LA CONSOLIDATION DE NOTRE ÉCONOMIE

La réalisation du projet Rabaska représente un levier important en matière de développement économique. Outre ses effets directs et structurants pour notre économie et en particulier pour le secteur de la construction et les entreprises manufacturières et de services qui s'y rattachent, la réalisation de ce projet nous apparaît hautement stratégique en matière de consolidation et de diversification de l'économie.

SA VALEUR POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER

« Toute initiative visant à réduire les coûts d'opération et particulièrement ceux de l'énergie améliorera la compétitivité de nos entreprises »

Comme vous le savez sûrement, les économies de Lévis et de la région Chaudière-Appalaches, reposent en partie sur un important bassin d'entreprises manufacturières qui procurent respectivement de l'emploi à près de 12 215⁴ et 51 400⁵ travailleuses et travailleurs soit, 15% et 25% de la population active.

Au même titre que le secteur manufacturier québécois et canadien, notre base manufacturière est plus que jamais menacée :

- Appréciation de notre dollar;
- Montée et/ou volatilité des coûts d'énergie;
- Concurrence des économies émergentes de plus en plus agressive;
- Écart de productivité important vs Ontario, Canada et É-U;
- Vieillesse de la main-d'œuvre;
- Etc.

Il ne fait donc plus aucun doute, nos entreprises manufacturières sont actuellement et demeureront soumises au cours des prochaines années à des pressions externes qui solliciteront fortement leur capacité d'adaptation. Leur capacité à réussir sur les marchés, autant intérieurs qu'extérieurs, dépendra de la rapidité avec laquelle elles réussiront à accroître leur productivité et leur compétitivité. Dans ce contexte, toute initiative permettant de réduire les coûts d'opération et plus spécifiquement ceux reliés à l'énergie et à l'utilisation du gaz naturel en particulier, contribue à renforcer leur capacité concurrentielle et à préserver l'emploi de centaines de travailleuses et de travailleurs de notre territoire.

Ainsi, une étude portant sur le projet Rabaska réalisée en septembre 2006 par Alain Lapointe, professeur à l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) et spécialiste des questions énergétiques, indique que l'implantation du terminal méthanier à Lévis engendrerait selon les scénarios analysés une économie annuelle de l'ordre de 2 M\$ à 4,5 M\$ pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel des régions de Chaudière-Appalaches et Québec. Ces économies atteindraient près de

⁴ Statistiques Canada-recensement 2001

⁵ Bulletin régional sur le marché du travail Emploi Québec 2^e trimestre 2006

45 M\$ sur 15 ans, alors qu'elles se chiffrent à 1,4 G\$ pour l'ensemble de l'économie québécoise pour la même période.

Dans le même esprit, une baisse éventuelle des prix du gaz naturel pourrait également représenter pour d'autres entreprises l'incitatif nécessaire à la conversion de leurs équipements (chauffage et production) à l'utilisation de ce type d'énergie.

Il importe de préciser que la conversion des équipements, dont il est ici question, se fait généralement au détriment du pétrole lourd qui comme l'indiquent tous les experts libère davantage de gaz à effet de serre. En effet, plusieurs spécialistes le confirment, le gaz naturel est le combustible fossile le plus propre. Parallèlement, son utilisation est très faible au Québec compte tenu du potentiel qu'il représente. Le bilan énergétique du Québec est très révélateur à ce sujet. L'utilisation des consommateurs industriels et particuliers se chiffre à 42 % pour les produits pétroliers (essences, diesel, huile à chauffage, mazout lourd), à 13 % pour le gaz naturel et 45 % pour l'électricité. Il faut savoir qu'une utilisation accrue du mazout engendre une pollution atmosphérique importante. D'ailleurs en 2001, on a noté que la hausse des prix du gaz naturel a impliqué une plus grande consommation de mazout et engendré, pour le Québec, annuellement, l'émission de 540 000 tonnes de CO₂ et 9 000 tonnes d'oxyde de soufre supplémentaires⁶.

« Les économies découlant d'une plus grande utilisation du gaz pourraient s'apprécier encore davantage »

Au moment où le gouvernement canadien, à l'instar de ceux de la Communauté européenne (France, Allemagne, Hollande de même qu'en Australie et aux États-Unis, même si ces deux pays ont refusé de signer le protocole de Kyoto), envisage l'implantation d'une bourse du carbone, les économies potentielles découlant d'une plus grande utilisation du gaz naturel, pourraient s'apprécier encore davantage. En effet, comme le propose le protocole de Kyoto, l'entrée en vigueur d'une telle bourse permettrait de « récompenser les « bons élèves » qui investissent dans des technologies propres en leur permettant de gagner de l'argent par la vente de leurs crédits et de pénaliser ceux qui dépassent leurs quotas en les obligeant à payer pour acquérir des droits de polluer ». ⁷

SA VALEUR POUR LES SECTEURS INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

Le secteur institutionnel local qui regroupe les hôpitaux, les écoles et établissements publics et parapublics est aussi un grand consommateur d'énergie et en particulier de gaz naturel. Tout comme pour le secteur manufacturier, leurs administrateurs sont également confrontés à des défis importants en matière de gestion et doivent conjuguer avec un resserrement budgétaire et une croissance des besoins ou des frais de système. Nous sommes donc convaincus, comme le démontre l'étude du professeur Lapointe, que ce secteur accueillerait favorablement une baisse éventuelle du prix du gaz naturel. Sans compter qu'une telle

⁶ MRNFP, *L'énergie au Québec*, 2004.

⁷ Radio-Canada.ca / Nouvelles/ Économie/ La bourse du carbone - 5/12/2005

baisse pourrait, comme dans le cas du secteur manufacturier et en raison de la flexibilité des nouveaux équipements de chauffage, inciter certains autres établissements à se convertir à l'utilisation de cette source d'énergie dans l'avenir.

SON APPORT POUR LE SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT

« Avec plus de 300 000 nuitées à combler sur 3 ans, l'arrivée de travailleuses et de travailleurs provenant de l'extérieur de notre région représente un apport colossal au secteur de l'hébergement »

Les données fournies par le promoteur et confirmées par l'étude du professeur Lapointe révèlent que près de 73 % des 1 375 travailleuses et travailleurs régis par les décrets de la construction, soit 949 personnes-années, proviendront de la région immédiate⁸. C'est donc en moyenne près de 425 personnes-années qui devront potentiellement se trouver un lieu d'hébergement durant la période de construction du terminal. À cela s'ajouteront les travailleur(euse)s de la région immédiate qui, pour diverses raisons, ne pourront voyager soir et matin. Ainsi, l'arrivée de tous ces nouveaux travailleur(euse)s suscitera une forte demande pour l'accès à des logements privés et des résidences. Le taux d'inoccupation des logements privés de deux chambres tel que fourni par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) était pour le territoire de Lévis à l'automne 2006, de l'ordre de 1 %, ce qui représente en chiffre absolu un peu plus d'une centaine d'unités sur un bassin de 9 000 appartements. Il était de 1,6 % pour la région métropolitaine de recensement de Québec.

Par ailleurs, la SDÉ Lévis accompagne actuellement un promoteur immobilier qui se spécialise dans l'hôtellerie pour travailleuses et travailleurs et qui envisage construire dès l'été 2007 trois (3) immeubles à logement de 40 unités chacun. La particularité de son concept réside dans le fait que ses unités sont généralement construites à proximité d'un parc industriel et sont complètement aménagées et louées à la semaine et au mois sans bail à des travailleuses et travailleurs. Ce promoteur connaît incidemment beaucoup de succès dans la région de Rivière-du-Loup.

Cette offre de logement combinée au bassin de chambres offertes par l'industrie hôtelière de Lévis et d'une partie de la région pourra assurément répondre et bénéficier de cette demande. À l'heure actuelle, on compte 472 chambres⁹ dans les hôtels ou les gîtes à Lévis alors que dans Bellechasse (secteur de la bordure fluviale) on en dénombre 34. Le futur Centre des congrès de Lévis, dont la construction doit débiter au printemps 2007, avec ses 150 chambres, pourrait également répondre en partie à ces préoccupations et aux besoins des gens d'affaires venus dans la région pour participer à la mise en œuvre du projet.

Enfin, il est intéressant de noter que ce nouveau bassin de population sera également appelé à consommer à Lévis ou dans la région. L'étude

⁸ Sécour Conseil utilise les données de la Commission de la construction du Québec. La région de Québec est définie par les rives Nord et Sud ainsi que par les régions de Charlevoix et de Chaudière-Appalaches.

⁹ Région touristique Chaudière-Appalaches. Profil des touristes québécois 2004. Septembre 2005.

du professeur Lapointe estime ce nouveau potentiel de consommation à quelques 6 M\$. Des retombées considérables qui profiteront à l'ensemble des commerçants du territoire.

L'ASSURANCE D'UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

« Étant situés en fin de réseau, la demande croissante pour le gaz naturel en Amérique du Nord et particulièrement dans l'Ouest canadien nous préoccupe »

Le projet de terminal méthanier de Rabaska s'impose comme une alternative hautement stratégique à la dépendance de nos approvisionnements en gaz naturel qui proviennent des bassins sédimentaires de l'Ouest canadien et qui nous sont acheminés par un seul transporteur, TransCanada Pipelines. Cette dépendance est d'autant plus préoccupante en ce qui nous concerne comme région puisque nous sommes en fin de réseau. Les documents que nous avons pu consulter nous indiquent d'ailleurs que la demande en gaz naturel au Canada et en Amérique du Nord pourrait difficilement être satisfaite sans l'importation de gaz naturel liquéfié.

Les informations récentes selon lesquelles l'industrie pétrolière canadienne, grande consommatrice de gaz naturel, projette de quintupler sa production quotidienne de pétrole au cours des 20 prochaines années sont pour le moins préoccupantes. De plus, l'annonce récente des dirigeants de la Canadian Energy Pipeline Association¹⁰ à l'effet que le projet de la Mackenzie Valley qui prévoyait la livraison de 1,2 Gm³/jour de gaz, dès 2010, est actuellement ralenti par une importante hausse des coûts et des problèmes importants avec les communautés autochtones renforce nos appréhensions.

Dans cet esprit, nous sommes d'autant plus heureux de constater que le gouvernement du Québec reconnaît dans sa stratégie énergétique l'importance de diversifier nos sources d'approvisionnement : *« L'accès au gaz liquéfié permettrait au Québec de diversifier la provenance de ses approvisionnements. Au lieu de dépendre uniquement du gaz naturel transporté par gazoduc depuis l'Ouest canadien - dont les réserves prouvées diminuent - le Québec aurait accès à du gaz provenant du Continent africain, du Moyen-Orient et de la Russie »*¹¹.

SON APPORT POUR L'ENTREPRENEURSHIP LOCAL

À l'instar de ce qu'on observe au Québec, la base économique de Lévis est appelée à faire face à un défi important au cours des prochaines années; celui de la relève. L'analyse des statistiques démographiques pour Lévis révèle en effet un vieillissement accéléré de la population. On constate que le groupe des 55 ans et plus représentait 19,1% de la

¹⁰ The globeandmail.com / Costs, delays called threats to pipeline plan

¹¹ L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Gouvernement du Québec

population en 2001. Cette proportion passe à 28,1% en 2011 et à 34,2% en 2021¹². C'est donc un nombre croissant de gens qui souhaiteront prendre leur retraite au cours des prochaines années.

« Un signal clair à la relève entrepreneuriale locale et à l'entrepreneurship en général »

Or, notre connaissance du milieu des affaires nous indique que plusieurs propriétaires d'entreprises sont de ce groupe qui compte prendre leur retraite au cours des cinq (5) prochaines années. Selon une étude publiée, en juin 2005, par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, il serait de façon générale plus de 41% à l'envisager au Canada. Sachant que plus de 80% des entreprises de Lévis sont de type familiale, que de ce nombre à peine 30% franchiront l'étape de la relève avec succès, que les PME constituent 98% de notre tissu économique et qu'elles génèrent plus de 44% des emplois disponibles, il nous apparaît important de tout mettre en œuvre pour nous assurer que cette période de transition ne se solde pas par des pertes d'emplois massives et des coûts financiers et sociaux importants.

En ce sens, l'accueil du projet Rabaska nous apparaît on ne peut plus souhaitable. En effet, la concrétisation d'un tel projet donne un signal clair sur notre volonté comme collectivité d'accueillir positivement les investissements et de soutenir le développement de notre milieu. Ce message crée une confiance en l'avenir économique de Lévis et favorise de ce fait, selon nous, les processus de relève et de rachat dans les entreprises existantes.

¹² Ville de Lévis, Direction de la planification-Les réalités lévisiennes et les grandes tendances; tableaux 3,7 et 3,8

UN APPUI À LA DIVERSIFICATION DE NOTRE ÉCONOMIE

UN NOUVEAU LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

« L'abondance du gaz naturel; un levier de développement majeur et de diversification pour notre économie »

Outre l'implantation du terminal méthanier de Rabaska comme nouvelle activité économique dans la région et les retombées immédiates générées, « *la disponibilité de gaz naturel en abondance et à un prix compétitif constitue un avantage compétitif indéniable pour la région. Elle peut servir de levier pour élargir et diversifier la base industrielle de la région et attirer de nouvelles entreprises* » précise M. Alain Lapointe.

Cette affirmation se vérifie avec l'expérience du Groupe CAI Global, une firme spécialisée dans la prospection d'investissement étranger. Elle confirme en effet, que l'infrastructure énergétique est un critère d'investissement très important pour 76 % des maisons-mères de sociétés multinationales. Pour les grandes entreprises, partout à travers le monde, la compétitivité, l'efficacité et la stabilité des sources énergétiques constituent une préoccupation majeure.

Cette donnée nous semble d'autant plus pertinente puisque nous travaillons actuellement avec le ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation à la mise en place d'un projet visant à accroître sur notre territoire et celui de la région Chaudière-Appalaches le nombre de mandats de production distribués par les maisons-mères de sociétés multinationales. On compte en effet plus d'une vingtaine de filiales de multinationales en Chaudière-Appalaches dont une quinzaine à Lévis.

De plus, la valeur stratégique reliée à l'abondance énergétique et en particulier celle du gaz naturel est également reconnue par le gouvernement du Québec. En effet, devant la nécessité pour le Québec de diversifier les sources d'approvisionnement de gaz naturel, le gouvernement s'est doté d'une stratégie énergétique. On y soutient que « *Les projets de terminaux méthaniers pourraient présenter un grand intérêt pour le Québec. Leur réalisation éventuelle permettrait de diversifier nos approvisionnements et aurait des impacts très positifs sur les économies régionales, en raison des emplois créés lors de la construction et de l'effet d'entraînement sur plusieurs investisseurs* ». ¹³

« Accueillir Rabaska : un signal clair aux investisseurs étrangers »

Il nous semble également clair qu'en accueillant un projet porté par un consortium international (Gaz Métropolitain, Enbridge et Gaz de France), la région de Lévis lance un signal clair et positif aux investisseurs étrangers et se positionne avantageusement sur l'écran radar de ce qu'on appelle communément dans notre jargon, « *les site's selectors* ».

¹³ L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Gouvernement du Québec, p.89

UN EXEMPLE DE SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT POTENTIEL :LA CRYOGÉNIE

Le terminal méthanier de Rabaska libèrera dans son procédé de vaporisation, de grandes quantités de froid.

**« Un appui important
à la recherche sur
l'utilisation du froid
pour certaines
applications
industrielles »**

À cet égard, le promoteur s'est engagé à aménager des points de raccordement permettant le transfert de frigories à des fins de valorisation des rejets thermiques de ses installations. Il est important de noter que les utilisateurs potentiels de cette ressource devront obligatoirement être conformes à la réglementation municipale en vigueur. De plus, le promoteur s'est engagé à rendre disponible l'information scientifique de caractère général dont il dispose et à contribuer à la mise en place d'une chaire de recherche en efficacité énergétique à Lévis afin de supporter le développement de nouvelles applications. À titre d'exemple, nos informations nous laissent croire que les entreprises du secteur de la transformation alimentaire pourraient profiter de cette source de froid pour la congélation notamment. Comme ce secteur est actuellement en phase de consolidation et que d'autres régions du Québec (est de Montréal) et du Canada investissent dans des infrastructures à la fine pointe en vue d'accueillir ce type d'entreprise, il nous semble stratégique d'explorer rapidement cette avenue, si nous voulons rester concurrentiel et éviter de subir et/ou de rester impuissant devant des relocalisations d'entreprises.

CERTAINES PRÉOCCUPATIONS

Nous soulevons dans cette section des préoccupations d'ordre économique qui s'inscrivent en réaction à certaines informations véhiculées et qui nous amènent à nous questionner. De plus, elles concernent plus spécifiquement des orientations sectorielles et des objectifs de développement inscrits dans notre PALÉE et dont l'arrivée du projet Rabaska pourrait vraisemblablement affecter. Elles portent plus spécifiquement sur les industries pétrochimique et touristique, la valeur des propriétés situées dans un rayon de 1,5 km du site, sur la main d'œuvre et la capacité réelle de notre économie de profiter des 840 M \$ de retombées annoncées.

L'IMPACT DE RABASKA SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE LOCALE

L'arrivée de Rabaska favorisera-t-elle l'établissement à Lévis de nouvelles entreprises reliées à l'industrie pétrochimique ?

« Rabaska ne favorisera pas l'établissement d'industries pétrochimiques localement »

Nous serions portés à croire que la venue de Rabaska pourrait favoriser l'établissement à proximité du site du terminal de nouvelles entreprises oeuvrant dans l'industrie pétrochimique. En effet, il faut savoir que l'utilisation du gaz naturel, comme matière première, représente un potentiel beaucoup plus élevé que bien d'autres dérivés de produits pétroliers. D'ailleurs, comme l'indique l'Association des fabricants de produits chimiques du Canada¹⁴ une molécule de gaz transformée en produits chimiques voit sa valeur multipliée jusqu'à 58 fois par rapport à cette même molécule utilisée à des fins énergétiques. La quasi-totalité de l'éthane produit au Canada est extrait du gaz naturel dans des usines albertaines.

Au niveau du Québec les utilisateurs d'éthane, comme Pétromont dans l'Est de Montréal, considèrent effectivement comme des plus stratégiques la possibilité d'avoir accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

Or, le promoteur du projet Rabaska a déjà fait le choix d'éliminer la possibilité d'extraire les gaz lourds tels l'éthane du gaz qu'il importe et a plutôt décidé d'ajouter de l'azote afin d'ajuster le pouvoir calorifique du gaz naturel qui sera injecté dans le réseau. Cette orientation confirme donc sa volonté de réserver sa production à des fins énergétiques québécoises et réduit d'autant la possibilité de voir s'établir, dans la région et plus particulièrement dans ce secteur de la ville, de nouvelles entreprises liées à l'industrie pétrochimique. D'ailleurs les volumes de gaz lourd potentiellement extraits ne pourraient à eux seuls justifier l'implantation de telles entreprises qui commandent des investissements importants. Au mieux, de nouvelles charges d'alimentation à des fins pétrochimiques profiteraient à des entreprises déjà établies ailleurs au

¹⁴ Présentation de l'Association des fabricants de produits chimiques du Canada- Juin 2006 Projet de terminal méthanier de Gros- Cacouna

Québec qui incidemment produisent une vaste gamme de produits courants en plastiques tels : emballages, tuyaux et feuilles, jouets, pièces d'automobile, contenants divers, bouteilles d'eau, les membranes pour étanchéiser les bassins d'épuration des eaux usées, etc.

LES IMPACTS DE RABASKA SUR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

« L'arrivée de Rabaska expose-t-elle réellement l'industrie touristique de Lévis à des pertes économiques significatives? »

L'implantation d'un terminal méthanier sur le site retenu par le promoteur pourrait-elle avoir des impacts importants sur l'achalandage touristique de ce secteur de notre territoire? Si oui, pouvons-nous en mesurer la valeur économique? Seraient-ils suffisamment importants pour annuler les retombées économiques annoncées par l'implantation du terminal?

Une analyse de la situation et des documents disponibles s'imposent, puisque selon nous plusieurs nuances doivent être apportées.

Certaines études dont une réalisée par l'Institut nord-américain de recherche en tourisme inc. publiée en mars 2004¹⁵ nous indique que puisque le site convoité par Rabaska compte pour 19,3 % du paysage touristique de la région, son implantation expose l'industrie touristique à des pertes annuelles de 135 M\$. Or, selon les informations recueillies auprès de l'Association touristique régionale de la région Chaudière-Appalaches¹⁶, nous constatons que les dépenses touristiques pour l'ensemble du territoire de la MRC de Desjardins s'élevaient à 20,6 millions de dollars en 2004. Une autre étude de Desjardins Marketing Stratégique inc. soulève de son côté que la MRC de Bellechasse, dont une partie du territoire¹⁷ (limites géographiques de Beaumont) est située à proximité du site retenu par le promoteur, a généré des retombées touristiques de 9 M\$ en 2004. Comme ces revenus sont générés sur l'ensemble de ces deux (2) territoires et que le site retenu ne concerne qu'une partie de ceux-ci, il nous semble vraisemblable de croire que le potentiel de perte auquel est exposé notre industrie touristique est nettement inférieur à 135 M\$.

« On dénombre peu d'attraits touristiques à proximité du site de Rabaska »

Notre hypothèse se vérifie également lorsque nous prenons le temps d'identifier les attraits touristiques qui s'exposent directement à de tels impacts négatifs et donc, qui sont susceptibles de souffrir de la présence du port méthanier. On sait que d'une part, la plupart des attraits touristiques de Bellechasse sont situées dans les terres et non aux abords du fleuve. En fait, seuls le Centre d'interprétation de Beaumont, le Moulin de Beaumont et l'Atelier du Voiturier¹⁸ se situent près du fleuve

¹⁵ Demers, Jacques - Lemieux, Jacques. Institut nord-américain de recherche en tourisme inc.

¹⁶ Région touristique Chaudière-Appalaches, profil des touristes québécois 2004. Septembre 2005.

¹⁷ Desjardins Marketing Stratégique en collaboration avec Option aménagement. Étude d'impact économique sur l'environnement touristique et visuel du projet Rabaska.

¹⁸ L'Atelier du Voiturier, le Moulin de Beaumont sont en opération sur des bases saisonnières alors que le Centre d'interprétation de Beaumont est, quant à lui, ouvert à l'année.

mais ces attraits sont situés à plusieurs kilomètres du futur site. Pour le secteur de Lévis, seul le site du Fort-de-la-Martinière permet de voir la zone fluviale du futur terminal. Ce site est depuis de nombreuses années en opération sur une base saisonnière (juin à août).

Quant aux autres attraits touristiques de Lévis tels que la cidrerie et les vergers Saint-Nicolas, le parc des Chutes-de-la-Chaudière, le parcours des Anses (piste cyclable), le Vieux-Lévis, le Centre d'art de Lévis, le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis, le lieu historique national du chantier A.C. Davie, la Maison Alphonse-Desjardins et la terrasse de Lévis, ils ne devraient pas souffrir de la présence du terminal méthanier puisqu'il ne sera pas visible à partir d'aucun d'entre eux. Il nous apparaît donc plausible de croire que le potentiel de pertes économiques découlant d'une diminution de la fréquentation des attraits situés à proximité du terminal seront, somme toute, peu significatives.

« Plus de la moitié des touristes qui fréquentent notre territoire, y viennent pour rendre visite à leur famille »

De plus, il faut noter que selon le profil des touristes québécois- Région touristique Chaudière-Appalaches 56 % des touristes, qui fréquentent notre territoire, y viennent pour rendre visite à leur famille. Les installations physiques du port méthanier auront donc peu d'influence sur la décision de venir ou pas dans la région puisque l'incitatif est en majorité d'ordre familial et n'a donc pas d'influence directe sur les attraits liés au paysage ou au patrimoine.

En ce qui concerne l'impact du projet sur la perception du paysage à partir de différents sites, qui pourrait aussi influencer les retombées économiques touristiques, une l'analyse réalisée par Desjardins Marketing Stratégique inc., pour le compte du promoteur, nous semble très révélatrice. On observe notamment que c'est à partir du site de pointe de La Martinière que les installations du port méthanier seront les plus visibles. S'en suivent certains sites touristiques dont on évalue l'intensité de perception de faible à modérée, comme par exemple, le quai de Sainte-Pétronille, le parc maritime et le quai de Saint-Laurent. Les auteurs de l'étude indiquent que ces sites font l'objet d'un achalandage assez faible et saisonnier, ce qui a pour effet de réduire d'autant l'intensité de perception. On pourrait également soulever le fait que les corridors touristiques de la Route 132, de la Route Prévost et du Chemin Royal offrent une visibilité sur les installations du port méthanier. À ce sujet, même si les auteurs de l'étude constatent que l'intensité de perception est élevée à ces endroits, il faut se rappeler que d'autres installations sont aussi apparentes telles que la ligne aérienne de transport d'énergie et le port de Québec.

Nous sommes conscients que tout projet de développement nécessite des ajustements et des assouplissements. Il nous apparaîtrait plus responsable de travailler de concert avec le milieu et le promoteur, afin de favoriser un aménagement visuel répondant aux besoins touristiques, industriels et commerciaux sans négliger les préoccupations de la population. À cet égard, nous aurions avantage à prendre pour exemple le développement portuaire et commercial de la ville de Québec qui, il y a

quelques années, s'est fait de concert avec l'industrie touristique. On se rappellera que l'aménagement du terminal à la Pointe-à-Carcy avait soulevé l'inquiétude de la population sur plusieurs aspects tels que le paysage visuel, la qualité de vie des résidents, etc. Pourtant, quelques années plus tard, on constate que les retombées économiques ont été plus que concluantes.¹⁹

L'IMPACT DE RABASKA SUR LA VALEUR DES RÉSIDENCES À PROXIMITÉ DU SITE

« Le marché immobilier à proximité du site de Rabaska demeure toujours aussi vigoureux »

L'implantation d'un terminal méthanier sur le site retenu par le promoteur pourrait-elle avoir des impacts importants sur la valeur des résidences situées à proximité? Le marché immobilier est-il toujours aussi vigoureux? Une analyse des données obtenues auprès de la Chambre immobilière de Québec nous présente des statistiques révélatrices. En effet, bien que nous serions tentés de croire que depuis l'annonce du projet en 2004, les ventes et la valeur des résidences du secteur concerné auraient dramatiquement chuté, on constate au contraire, une tendance inverse. Les données des dernières années nous démontrent que même si le prix moyen des maisons augmente, le délai de ventes diminue. En 2001, à Beaumont, il fallait compter 95 jours en moyenne pour vendre une résidence dont le prix moyen était de 104 000 \$. En 2005, on mettait 83 jours seulement, malgré que le prix moyen ait monté à 167 000 \$. Il faut noter toutefois, qu'en 2006, le délai a été porté à 121 jours, mais les prix obtenus ont été gonflés. En effet, parmi les 17 maisons vendues durant les 10 premiers mois, les prix ont varié entre 83 000 \$ et 575 000 \$. À titre comparatif, ce taux a varié, en 2005, entre 31 500 \$ et 400 000 \$.

« La perte de valeur éventuelle des résidences est protégée en vertu d'une convention avec la Ville de Lévis »

Pour le secteur de l'arrondissement de Desjardins à Lauzon, on observe la même tendance qu'à Beaumont soit une hausse du nombre et de la valeur des propriétés vendues ainsi qu'une réduction des délais de ventes. Le 23 janvier 2007, il y avait 49 résidences à vendre à Lauzon dont les prix variaient de 79 500 \$ à 995 000 \$.

Il faut également noter que le promoteur s'est formellement engagé, en vertu de la convention²⁰ qu'il a signée avec la Ville de Lévis le 16 octobre 2006, à indemniser les propriétaires désirant vendre leur terrain et/ou leur résidence situé dans un rayon de 1,5 km des installations du terminal s'il s'avère que la valeur marchande de leur propriété a diminué. Cette mesure s'appliquerait avant ou pendant les travaux de construction et au cours des cinq (5) premières années suivant l'entrée en activité du terminal. De plus, le promoteur s'est engagé à assumer toute hausse de prime d'assurance –habitation que pourraient subir les propriétaires de ce périmètre.

¹⁹ Administration portuaire de Québec, Communiqué de presse : 7^e réunion publique annuelle, 21 juin 2006.

²⁰ CONVENTION relative à divers aspects du Projet Rabaska intervenue à Lévis, le 16 octobre 2006, p.4

L'IMPACT DE RABASKA SUR LES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE LOCALE

« Au moment de sa mise en service, Rabaska ne déstabilisera pas le marché de l'emploi en raison de la spécialisation des postes offerts »

Est-ce que Rabaska, lors de la mise en service de l'usine, aura un impact sur les coûts de main d'œuvre locale?

Rabaska prévoit mettre en service son usine à compter de 2010. L'arrivée d'un tel employeur, offrant des conditions de travail alléchantes, risque-t-elle de créer un déplacement d'emplois, voire une inflation des coûts de main d'œuvre dans les autres entreprises?

Un rapport publié par Industrie Canada sur les produits pétrochimiques, indique en effet, que cette industrie, en raison des compétences et des qualifications requises, offre à ses salariés une rémunération nettement au-dessus de la moyenne de l'industrie manufacturière (68 000 \$ vs 35 000 \$, données de 2003).

En relation avec cette préoccupation, il faut savoir que l'économie de la région de Lévis repose sur une base industrielle fort diversifiée et dynamique. Contrairement à une région dont l'économie ne repose que sur quelques employeurs, non seulement pouvons-nous compter sur un nombre important d'entreprises (325)²¹, mais plusieurs d'entre elles offrent déjà des conditions de travail avantageuses à leurs salariés (Ultramar Ltée, Groupe Environnemental Labrie inc., Honco inc, Supermétal Structures inc., Frito-Lay Canada, OmegaChem, Produits chimiques spécialisés Hexion Canaca inc., etc). Ainsi, nous ne prévoyons pas que l'arrivée de Rabaska aura un impact significatif en créant notamment une délocalisation importante d'employés, d'autant plus que plusieurs des postes à combler le sont dans des secteurs spécialisés.

²¹ Société de développement économique de Lévis

LE PROJET RABASKA VERSUS LA PROBLÉMATIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES

« Rabaska entend favoriser les entreprises de Lévis »

La problématique des iniquités fiscales découlant de la Stratégie de développement économique des régions ressources (SDERR) risque-t-elle de limiter les retombées économiques locales?

Certaines entreprises manufacturières, selon qu'elles soient localisées dans une région ressource (Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine) bénéficient d'importants avantages fiscaux (Impôt 0 : taxe sur le capital, impôt des sociétés, Fonds de Services de Santé / Crédits d'impôt à la création d'emplois pendant 10 ans) qui les rendent artificiellement concurrentielles. La SDÉ Lévis a déjà sensibilisé le promoteur sur cette réalité. Bien que nous sommes conscients que dans de telles circonstances, c'est la situation du libre marché qui prévaut, le promoteur s'est montré fort préoccupé et a collaboré avec nous afin de s'assurer qu'il y ait un maximum de retombées localement. Ce dernier s'est d'ailleurs formellement engagé en vertu de la convention²² qu'il a signée le 6 juillet 2006 avec la Ville de Lévis à :

- Favoriser les échanges d'information ;
- Exiger des entrepreneurs principaux :
 - la constitution de lots de petites et moyennes envergures
 - l'assurance que des soumissionnaires de Lévis soient invités aux différents appels d'offres
 - qu'à qualité, délais et prix égaux, choisir le(s) fournisseur(s) ayant le plus haut niveau de contenu Lévisien
- Favoriser le choix des entrepreneurs principaux en fonction du niveau de retombées à Lévis ;
- Établir une politique formelle favorisant les fournisseurs de Lévis.

Une chose est sûre, de par leur nature, certains ouvrages pourraient difficilement être réalisés par des entreprises extérieures de la région immédiate.

²² CONVENTION relative aux impacts économiques et fiscaux de Projet Rabaska intervenue à Lévis, le 6 juillet 2006, p.6 – Retombées locales

RÉSOLUTION

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LÉVIS (CLD)

Réunion spéciale du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Lévis, tenue à 17h30, le 24 janvier 2007 à Lévis, sous la présidence de monsieur Pierre Lapointe.

Résolution CA-07-01-01

PROJET RABASKA

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la SDÉ Lévis est de favoriser le développement économique, social et culturel durables du territoire de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE notre plan d'action local pour l'économie et l'emploi fait de l'accueil de projets structurants liés au secteur de la pétrochimie une orientation sectorielle à privilégier;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel est considéré comme une énergie propre au sens où elle émet moins de la moitié des gaz à effet de serre en comparaison des autres combustibles fossiles et que sa bonne utilisation en remplacement de sources d'énergie plus polluantes peut contribuer à améliorer le bilan des émissions à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet Rabaska (Gaz Métropolitain, Gaz de France et Enbridge) visent à construire un terminal méthanier à Lévis (arrondissement Desjardins) d'une valeur de 840 M\$ et que sa phase d'exploitation nécessitera des budgets d'opération de l'ordre de 56,5M \$;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la Ville de Lévis où les promoteurs du projet Rabaska compte établir leurs installations a été, depuis le milieu des années 1970, identifié par divers experts (Société Inter-port de Québec, Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec), comme le seul site de la grande région de Québec / Chaudière-Appalaches propice à accueillir des activités industrielles à grand gabarit nécessitant des infrastructures portuaires.

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance, appuyée par la volonté du milieu et des élus de l'époque, a conduit à l'adoption de l'affectation industrialo-portuaire inscrite dans le schéma d'aménagement de la MRC de Desjardins, encore en vigueur aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rabaska permettrait l'embauche (direct et indirect) durant la phase de construction de l'équivalent de 4 995

personnes par année et par la suite, lors de sa mise en service, de l'équivalent de 288 personnes-année;

CONSIDÉRANT QUE pour sa réalisation, le projet Rabaska sollicitera une multitude de PME qui constituent le noyau de notre économie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleuses et travailleurs de notre ville et de notre région pourront participer à la réalisation de ce projet et ainsi mettre à profit leur expérience.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet pourrait également favoriser l'intégration de jeunes diplômé(e)s issus des centres de formation professionnelle de la Commission scolaire des Navigateurs, dont plus particulièrement ceux du CFP de Lévis, pour les métiers reliés à l'électricité et à la soudure ainsi que ceux du Centre national de conduite d'engins de chantier de St-Jean-Chrysostome;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rabaska représente une opportunité d'affaires exceptionnelle dans le contexte où le Conference Board prévoit pour notre région dans les prochaines années un fléchissement de la cadence de l'activité des secteurs manufacturier et de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet Rabaska ont convenu avec la Ville de Lévis une entente en vertu de laquelle ils s'engagent à verser près de 500 M\$ en compensation financière pour les cinquante prochaines années à raison d'une moyenne de 7 à 11 M\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rabaska devrait favoriser une baisse des prix du gaz naturel de l'ordre de 3 % et que cette baisse pourrait conduire à une amélioration de la capacité concurrentielle de nos entreprises manufacturières et institutions qui sont actuellement et demeureront soumises à de fortes pressions externes (force du dollar, volatilité des prix de l'énergie, forte concurrence étrangère, etc.);

CONSIDÉRANT QU' à ces réductions potentielles de coûts s'ajoutent les revenus potentiels découlant de la vente, par nos entreprises, de quotas d'émission de gaz à effet de serre advenant la mise sur pied par le Gouvernement canadien d'une bourse du carbone à l'instar de celles existantes au sein de la Communauté européenne;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rabaska, avec la venue probable de près de 425 travailleur(euse)s-année provenant de l'extérieur de la région durant la phase de construction (3 ans) aura un impact favorable sur l'industrie de l'hébergement de Lévis (résidentiel et hôtelier) sans compter qu'ils représenteront un nouveau potentiel de consommation de plus de 6 M\$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE de par notre situation géographique (nous sommes situés en fin de réseau de transport du gaz naturel), nous avons intérêt à diversifier nos sources d'approvisionnement en gaz naturel surtout dans

un contexte de forte croissance de la demande en Amérique du Nord et du retard de certains projets dans l'Ouest canadien;

CONSIDÉRANT QU' au cours des cinq prochaines années près de 40% des entreprises de notre territoire sont appelées à changer de mains, effet « boomers » oblige et que l'accueil d'un projet de cette envergure lance à la relève entrepreneurial un signal clair à la faveur du développement économique de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de gaz naturel en abondance et à un prix compétitif constitue un avantage concurrentiel indéniable pour notre région en matière d'attraction d'investissement et améliore notre propension à retenir des entreprises existantes qui autrement pourraient se délocaliser;

CONSIDÉRANT QUE Rabaska s'est engagé à supporter financièrement la mise en place, à Lévis, d'une chaire de recherche en efficacité énergétique afin de développer de nouvelles applications liées notamment à la cryogénie ;

CONSIDÉRANT QUE selon notre analyse, Rabaska réserve sa production de gaz naturel à des fins énergétiques québécoises et que cette orientation stratégique réduit d'autant la possibilité de voir s'installer à Lévis des entreprises reliées à l'industrie pétrochimique ;

CONSIDÉRANT QUE selon notre appréciation, le projet Rabaska expose l'industrie touristique locale à des pertes de retombées économiques, somme toute, mineures sinon nulles;

CONSIDÉRANT QUE selon notre évaluation, la valeur du parc résidentiel, situé à l'intérieur d'un rayon de 5 km du site retenu et annoncé par les promoteurs du projet Rabaska et la vigueur du marché qu'il représente, n'a pas été jusqu'à maintenant significativement affectée;

CONSIDÉRANT QUE selon notre évaluation, le projet Rabaska, au moment de la phase d'exploitation du terminal méthanier, ne devrait pas avoir pour effet de susciter une délocalisation massive des emplois d'autres entreprises en faveur du promoteur et ainsi fragiliser certaines d'entre elles;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet Rabaska sont préoccupés par les iniquités fiscales qui rendent certaines entreprises de l'extérieur de notre région artificiellement concurrentielles et qu'il entend collaborer avec la SDÉ Lévis et ces partenaires afin de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales;

CONSIDÉRANT QU'un examen approfondi des impacts et des risques environnementaux du projet Rabaska sera fait par le ministère de l'Environnement du Québec et que ce processus inclut une consultation publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE L'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en coordination avec le gouvernement québécois, mènera son propre examen environnemental du projet;

CONSIDÉRANT QUE le développement économique et la concrétisation d'un projet majeur comme celui de Rabaska peuvent aussi contribuer au développement social et culturel de notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE du point de vue des experts présents, lors de la première partie des audiences publiques, le promoteur a obtenu « une bonne note » quant à son niveau de préparation ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS MICHAUD APPUYÉ PAR MADAME GINETTE HOULE ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Société de développement économique de Lévis (CLD) appuie la réalisation du projet d'implantation d'un terminal méthanier proposé par les promoteurs du projet Rabaska dans la mesure où les autorités fédérales et provinciales compétentes, à savoir le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale accordent leur autorisation respective ;

QUE la Société de développement économique de Lévis (CLD) demande au Gouvernement du Québec d'adopter le projet de loi privée proposée par la Ville de Lévis relativement au projet Rabaska afin de s'assurer que notre collectivité bénéficie pleinement des retombées potentielles de celui-ci ;

QUE la Société de développement économique de Lévis (CLD) fasse connaître publiquement son appui par le dépôt d'un mémoire lors de la deuxième partie des audiences publiques organisées par le BAPE qui se tiendront à compter du 29 janvier 2007 ;

QUE Madame Louise Gingras, vice-présidente et/ou Monsieur Pierre Lapointe, président, soient mandatés pour faire cette présentation.

Adopté.-

Jean François Carrier

Copie conforme
Ce 25 janvier 2007

BIBLIOGRAPHIE

Administration portuaire de Québec, communiqué de presse : 7^e réunion publique annuelle, 21 juin 2006.

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, Chambre des communes, 31 octobre 2006, numéro 024, 1^{ère} session, 39^e législature.

Commission de la construction du Québec, site Internet.

Demers, Jacques ; Lemieux, Jacques. Institut nord-américain de recherche en tourisme, 2006.

Desjardins Marketing Stratégique en collaboration avec Option aménagement. Étude d'impact économique sur l'environnement touristique et visuel du projet Rabaska. Québec, juin 2006.

Étude d'impact environnemental-Projet Rabaska.

Emploi-Québec. Bulletin régional sur le marché du travail. Chaudière-Appalaches, , 2^{ième} trimestre 2006, volume 26, numéro 2.

Emploi-Québec. Perspectives sectorielles du marché du travail-Région de la Chaudière-Appalaches 2006-2010, juin 2006.

Gouvernement du Québec. Ressources naturelles et Faune. L'Énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Mai 2006.

Gouvernement du Québec. Loi sur le développement durable. Dernière mise à jour, novembre 2006.

Lapointe, Alain, spécialiste des questions énergétiques. Le projet Rabaska : principaux avantages économiques. Septembre 2006

Mémoires dans le cadre des audiences publiques d'Énergie Cacouna.

Société canadienne d'hypothèque et de logements (SCHL). Rapport sur le marché locatif RMR de Québec, décembre 2006.

Tourisme Chaudière Appalaches. Profil touristique de Lévis et Chaudière-Appalaches. Données de 2002, 2003 et 2004

Site Internet de l'Office national de l'énergie :
http://www.neb.gc.ca/energy/EnergyPricing/Industry/NGL_f.htm

Site Internet d'Industrie Canada :
<http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inchemicals-chimiques.nsf/fr/bt01241f.html>

Ville de Lévis. Des bâtisseurs renommés dans la construction et les produits du meuble. 2005.

Autres méthodes de cueillette de données

Entrevues semi-dirigées

Entrevues téléphoniques : Commission de la construction du Québec

Revue de presse 2005-2006 sur le dossier Rabaska.

